

## COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation**  
07/10/2022

**Date d'affichage**  
17/10/2022

**Nombre de conseillers**  
En exercice : 19  
Présents : 13  
Votants : 14

*L'an deux mil dix vingt deux*

*Le 12 octobre à 20 Heures, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Nathalie BONDIGUEL (1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire)*

### **ETAIENT PRESENTS :**

BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT, SAINT MLEUX Xavier Séverine, DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

### **Formant la majorité des membres en exercice.**

**ABSENTS Excusés** : HERVÉ Pascal, GUIBLIN Aline, JALLU Yann, BOULET Peggy, ROCHELLE Stéphane, JOUAUX Laëtitia,

**ABSENTS** : Néant

**POUVOIR** : JOUAUX Laëtitia, donne pouvoir à Delphine BERTAUX

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

### **N°02-09-2022 : Autorisation de signature – Convention tripartite Couesnon Marches de Bretagne – Office des Sports et des Loisirs – Communes**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la convention tripartite Couesnon Marches de Bretagne/Office des Sports et des Loisirs/Communes visant à déterminer les objectifs et conditions de partenariat instaurés entre les parties dans le cadre du groupement d'employeurs (GE).

Il précise que ce partenariat a pour but de permettre l'accessibilité pour tous à une pratique sportive, de mettre du sport dans le quotidien des habitants du territoire et de favoriser le développement des pratiques sportives de qualités (encadrement, sécurité...) sur le territoire.

Les missions confiées au groupement d'employeurs via l'Office des Sports et des Loisirs sont effectuées dans le cadre de la compétence Sport de Couesnon Marches de Bretagne et de la délégation de compétence sur le sport scolaire pour les communes. Cela concernant la mise en œuvre de :

- L'animation sportive communautaire
- L'animation sportive communale dans le cadre du sport scolaire et associatif.

Pour veiller à la bonne mise en œuvre du partenariat, il est attendu que la communauté de communes et les communes désignent des représentants élus pour siéger au sein du Comité de Pilotage (COPIL) du groupement employeur. Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 06 avril 2022, Guy Le Gonidec représente la commune au sein de ce comité de pilotage.

Il est également indiqué que ce COPIL-GE soit co-animé par le coordinateur du GE et le responsable du service des sports communautaire.

Monsieur le Maire fait part au conseil de l'engagement du GE via l'Office des Sports et des Loisirs à ne pas facturer au-delà de 30€ de l'heure les collectivités, associations et toute structure faisant appel à ses services.

Le tarif reste toutefois révisable annuellement sur proposition du COPIL-GE et soumis à validation du conseil communautaire et des conseils municipaux.

Le COPIL sera particulièrement attentif aux problématiques rencontrées par les communes employant déjà des éducateurs sportifs, des solutions au cas par cas seront proposées.

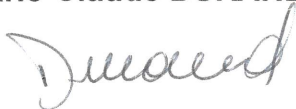
Enfin monsieur le Maire informe que cette convention proposée au vote a une durée de 3 ans, durée du soutien financier de l'agence nationale du sport, soit jusqu'au 31 juillet 2025. Sur cette période la commune de Bazouges la Pérouse et les autres membres du GE s'engage à faire appel au groupement d'employeurs pour la mise en place d'animation sportive.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Valide** la convention telle que présentée et annexée à la présente délibération

**Autorise** monsieur le Maire à signer cette convention tous documents y afférant

**La Secrétaire de Séance**  
**Marie-Claude DURAND**



**Le Maire**  
**Pascal HERVÉ**

